



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Compte Rendu SNTRS CGT du Comité Technique Central INSERM du 14 mai 2013

Pour la réunion du CTC du 14 mai 2013 étaient présents : SNTRS CGT : 4 titulaires sur 4 ; SNCS FSU : 2 titulaires sur 2 ; SGEN CFDT : 1 titulaire sur 2 ; SNIRS CGC : 1 titulaire sur 1 ; CFTC : 1 titulaire sur 1 soit **9 représentants des personnels sur 10**.

Représentants du SNTRS CGT : Jean Kister, Gilles Mercier, Dominique Gonzalez, Carlos Labat.

Le CTC est présidé par le PDG Inserm A Syrota.

Nous rappelons qu'au CTC seules votent les organisations syndicales, la Direction Générale ne vote pas, elle répond aux questions des organisations syndicales. En cas de rejet unanime d'un texte la Direction Générale est tenue dans un délai d'un mois de présenter un nouveau texte.

Ordre du jour :

- 1) **Bilan Social 2012** (pour avis)
- 2) **Plan de Formation 2013** (pour avis)
- 3) **Modifications du texte de 2009 relatif aux unités et formations de recherche** (pour avis)

Questions diverses :

- **Bilan des CDIisation Multi employeurs** (loi Sauvadet) (SNTRS CGT) :

F Pierre, DRH, a indiqué qu'à ce jour, il y avait eu **32 CDIisation** à l'INSERM. 26 CDIisation lors de la 1^{ère} vague (mono employeur) dont ils n'en restent plus que 22 suite à des départs en retraites, et **10 CDIisation** de la 2^{ème} vague (multi employeurs Etat). Les Délégations Régionales ont encore jusqu'au 24 mai 2013 pour envoyer les données. **L'Inserm ne veut pas tenir compte des multi employeurs avec les CHU malgré la jurisprudence du Tribunal Administratif de Nantes, devenue de fait à ce jour**. Le SNTRS demande donc aux CDD concernés de faire valoir leur droit en saisissant le TA et en nous contactant pour les aider.

- « **Avertissement** » envoyé par les Délégations Régionales aux CDD non renouvelés (SNTRS CGT) :

En préalable est venue notamment la question de « **l'avertissement** » par les Délégations Régionales envoyé à tous les CDD dont les contrats ne sont pas renouvelés. Cet avertissement qui fait référence au décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 les enjoint **d'avertir l'Inserm par écrit si l'agent envisage, une fois quitté l'Institut, un emploi dans une société privée** qui serait susceptible d'être incompatible avec les fonctions exercées dans l'Institut. L'Inserm avisera s'il doit avertir une commission de déontologie placée auprès du premier ministre ! Rien que cela ! Après avoir viré les précaires, l'Inserm leur dit : vous n'avez pas fini avec nous ! Vous n'allez pas chercher du travail comme vous voulez ! Il est pour le moins étrange que la Direction Générale prenne connaissance d'un décret de 2007 modifié en 2010 qui s'appuie sur une loi publiée en 1993! Il s'agit d'interdire pour une durée de trois ans aux agents publics

ayant cessé leur activité de travailler dans une entreprise privée dont ils ont, dans le cadre de leurs fonctions assuré la surveillance ou le contrôle, conclu des contrats ou formulé des avis sur ces contrats, proposé à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par cette entreprise ... Ne sont donc concernés qu'un très petit nombre d'agents que la Direction peut aisément identifier. Visiblement la Direction des Affaires Juridiques a eu une lecture superficielle de la loi. La Direction Générale a promis de relire le texte de la loi.

- **Réponse Syrota à lettre d'Alain TRAUTMANN sur les CDD à l'INSERM ? (SNCS FSU) :**

A Syrota a annoncé, que lui et A FUCHS, président du CNRS, avaient écrit ensemble une réponse à la lettre d'A TRAUTMANN.

- Demande de **maintien de l'adresse électronique Inserm pour les retraités (SNCS FSU) :**

La Direction va y réfléchir.

- **Participation de l'Inserm au groupe sur les normes AFNOR dans la Recherche ? (SNCS FSU) :**

La Direction prend l'engagement d'une présentation du travail de ce groupe devant un prochain CTC.

1) Bilan social 2012

Le bilan social présenté par la Direction Générale est riche d'informations, il permet de d'appréhender les tendances fortes de l'Institut. Nous en restituons ici les principales données.

Effectifs statutaires

Si les effectifs IT sont constants (2886), ceux des chercheurs (2153) sont en baisse de 1.9% (-43 postes) depuis 2009.

Effectifs précaires

Ils sont 3434 (CDD + vacataires) soit **40.5% des effectifs totaux** soit 68% des effectifs statutaires. La progression des effectifs précaires est de plus en plus ralentie depuis 2009. 79% des précaires sont financés par les ressources propres des laboratoires

Comparés à 2011, le nombre de précaires financés par les contrats ANR est en augmentation de 30%.

49% d'entre eux sont des IT. En 2012, pour la première fois les contrats ANR ont servi à recruter des adjoints techniques ! Ce qui traduit les besoins pour cette catégorie de personnels.

Plus la qualification des travailleurs précaires baisse plus leurs contrats sont courts.

Alors que 15% des vacataires sont embauchés pour des travaux d'enquête, 80% le sont pour répondre à un surcroit de travail. Ce qui démontre si besoin était l'insuffisance de postes de statutaires.

Accidents du travail.

Cette précarité a pour conséquence une **augmentation du nombre d'accidents de service (+ 32%)**

Répartition H/F

Plus la qualification augmente plus la proportion de femmes diminue

T, AI (77%), IE (66%), IR (54%), CR 52%, DR 39% (DR2 41%, DR1 35%, DRCE 23%)

Recrutement

L'inversion en 2002 de la proportion CR2/CR1 de 60%/40% à 40%/60% lié au très petit nombre de postes ouverts au concours a eu pour effet de rallonger la période de précarité. **La durée du Post-doc pour les CR1, était de 7.9 années en 2011 elle est passée en 2012 à 8.2 années, pour les CR2 elle est passée de 5.5 à 5.7 années. Conséquence l'âge moyen des candidats au concours CR ne cesse de progresser en particulier pour les CR2 (30.9 ans en 2003, 34.4 ans en 2012)**

Départ en retraite

Il ne cesse de croître (60.7 en 2003, 61.8 en 2008, 63.5 en 2012)

Pyramide des âges

La comparaison de la pyramide des âges de 1982 et de 2013 montre le **vieillessement des populations** de chercheurs et d'IT.

Mobilité des personnels

La mobilité des IT diminue de façon continue depuis 2003. En 2012 elle ne représentait plus que 45% de celle de 2003). Cette diminution est liée au développement des centres dans lesquels les IT sont « prisonniers ». Celle des chercheurs a fortement diminué entre 2005 et 2008 pour reprendre légèrement depuis. Cette diminution est la conséquence des vagues d'évaluation de l'AERES et de la politique des contrats.

Déqualification du travail

Niveau du diplôme des candidats

9% des candidats admis à concourir en IE ont un diplôme de niveau supérieur à celui requis, cette proportion est de 50 % pour les AI et de 48% pour les T.

Plus le niveau de diplôme requis est faible plus la déqualification du travail est élevée. Cette déqualification est encore plus évidente pour la BAP A (respectivement, 10% IE, 53.7% des AI, 58% des T ont un diplôme de niveau supérieur à celui requis)

Evolution de carrières chez les ITA

Changement de corps au choix

% des effectifs IT ayant bénéficié d'un changement de corps au choix en fonction des BAP

BAP A + C, 0.6%

BAP J, 1.8%

BAP J+G+E, 2.9%

Avancement de grade au choix

% des effectifs IT ayant bénéficié d'un avancement de grade en fonction des BAP

BAP A + B + C +D, 1.6%

BAP J, 5.2%

BAP J + G + E +F, 7%

La Direction Générale favorise les carrières des agents exerçant des fonctions de gestion liées aux appareils de direction centrale et déconcentrée. Les DU par contre ne favorisent pas les agents de la BAP J de leur unité.

Prime dite d'indemnité spécifique pour fonction d'intérêt collectif (Ifsic)

Comparaison 2012/2011 de l'attribution moyenne

Responsable de formation de recherche : augmentation de 132,15 euros soit 1.7%

Responsable administratif au siège ou en régions : augmentation de 2367.51 euros soit 40%

Conseiller ou chargé de mission auprès du PDG : augmentation de 1282,82 euros soit 12%

La Direction Générale sait être généreuse avec ceux et celles qui au sein de l'administration mettent en œuvre ses orientations.

Commission de réforme

Alors que jusqu'à 2009, le nombre de dossiers en commission de réforme diminuait, il a cessé d'augmenter depuis. (2009 : 52, 2010 : 73, 2011 : 75, 2012 : 95). **Cette augmentation continue est pour l'essentiel la conséquence du mal être dans les laboratoires** et les services et la volonté de la Direction générale de libérer des postes.

L'ensemble des organisations syndicales (hormis la CFTC qui n'est pas intervenue) ont mis en avant l'effet délétère de la précarité, de l'insuffisance des recrutements, du blocage des carrières de la

déqualification du travail dans les laboratoires et les services. Les femmes sont particulièrement défavorisées. Tout ceci engendre démotivation découragement !

La Direction générale a répondu sans répondre. Elle essayait de faire au mieux dans un environnement budgétaire contraint !

Vote du Bilan Social 2012 :

La Direction a demandé un **vote sur le bilan social :**

4 pour SNTRS-CGT, 3 contre SNCS-FSU (2) et Sgen-CFDT, 2 abstentions, CFTC et Snirs-CGC.

Le bilan social n'est pas un rapport d'activité. Il est la compilation d'un ensemble de données chiffrées concernant les personnels de l'institut. Ce document administratif est sincère, bien présenté et riches de données. Il décrit de façon fidèle la situation sociale dans notre organisme : augmentation de la précarité, inégalités hommes-femmes, inégalités devant les promotions et les primes, déclassement des ITA au recrutement, diminution du recrutement statutaire, recul de l'âge de recrutement, recul de l'âge de la retraite, etc. Le SNTRS-CGT s'est opposé fermement à tous les textes soumis au CTC qui ont amené à la situation actuelle. Nous n'avons aucune raison de nous opposer au bilan social qui ne fait que mettre à nu la réalité. Nous nous étonnons des votes des autres organisations syndicales, qui ont voté contre ou se sont abstenues sur ce document sans marquer la même détermination à s'opposer à d'autres textes qui sont à l'origine de la dégradation de la situation social à l'Inserm.

2) Plan de Formation 2013 : adopté à l'unanimité

3) Modifications du texte de 2009 relatif aux unités et formations de recherche

La Direction Générale a présenté une modification du texte de 2009. Les modifications portent principalement sur la protection du potentiel scientifique et technique, sur la santé et la sécurité au travail et l'unification des règles de l'Institut avec celle du CNRS dans le cas des unités mixtes à savoir la présence de personnalités nommées dans les conseils de laboratoires.

Nouveauté, le texte prévoit la création d'un groupement de formations de recherche fédérant les formations de recherche sur les sites ou les mettant en réseaux.

Comme en 2009, Le SNTRS CGT a voté contre ce texte et ce pour les mêmes raisons. Les créations d'unité n'ont pas de durée de mandat, c'est à l'appréciation du PDG. Les formations « ad hoc » créées par le PDG ne sont pas évaluées par les instances scientifiques, c'est le cas des unités de services « il y en a une vingtaine ». L'Inserm, c'est le fait du prince !

Et la curieusement nous nous sommes retrouvés seuls à voter contre. La CFTC s'est prononcée pour, le Snirs-CGC, le Sgen-CFDT et SNCS-FSU s'abstenant !

Soit 4 contre (SNTRS CGT), 1 Pour (CFTC) et 4 Abstentions (SGEN, SNCS et SNIRS)